



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 16 Novembre 2017 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Pont de Barret

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, P. HOFFMANN, A. LACHENS, G. MORENAS, N. NELSON, F. SIMIAN, F. BRES, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, J. BOURSALY, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, J-P. LEMÉE, D. BRUN, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, F. JOST, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame BLANC Nicole (pouvoir GRESSE Francis)

Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

Était absent, ainsi que son suppléant et a donné pouvoir à un conseiller communautaire:

Monsieur BOFFARD Henri (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)

Était absent et excusé

Monsieur REYNAUD Philippe

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

Il informe le conseil que certains conseillers communautaires seront en retard, car au même moment se déroule une cérémonie en hommage à Gérard TRIAIRE à Félines. On va donc légèrement modifier l'ordre du conseil pour leur laisser le temps d'arriver et commencer par une intervention d'Alain JEUNE sur la partie forestière, information que l'on souhaitait relayer en conseil communautaire car elle est majeure dans le devenir de notre territoire et de l'arrière-pays.

J-M. AUDERGON propose une minute de silence en mémoire de Gérard TRIAIRE, maire de Félines sur Rimandoule qui a disparu prématurément. Il rappelle que même s'il n'était pas sur notre territoire, les proximités étaient telles qu'il se posait lui-même la question d'un rapprochement. C'est une personne qui ne nous laissait pas indifférent sur le regard qui portait sur notre collectivité, collègue agréable et engagé.

Il donne la parole à Robert PALLUEL, Maire de Pont de Barret.

R. PALLUEL souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et nous donne quelques éléments relatifs aux projets portés par la commune.

La commune a freiné ses investissements car il n'y a pas de lisibilité quant à l'avenir des recettes. 2017 a été une année calme, sans investissements, la commune se désendette. Au niveau de l'urbanisation, elle a été galopante ces dernières années mais se ralentit, (moins de foncier sur le

marché) la commune accorde 1 à 2 permis de construire par an. La population est jeune, l'école accueille 71 enfants en primaire (dont 10 petite section maternelle en plus cette année de Pont de Barret).

La cantine et le périscolaire se passent dans cette salle, qui n'est pas adaptée et appropriée pour accueillir des enfants. D'où le projet, d'un restaurant scolaire, qui se met sur rail.

Le SDIS va construire un centre de secours à Pont de Barret pour être au plus près de la forêt, il sera doté d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes.

En 2018/2019 la priorité sera donnée à la mise en conformité de tous les bâtiments publics et de l'isolation au niveau de l'étage de cette salle.

Enfin, en 2018, le recensement de la population aura lieu.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 21.09.2017

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 21.09.2017.

Le procès-verbal du 21 Septembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (8 ABSTENTIONS : J. BOURSALY, F. BRES, D. BRUN, A. DE LESTRADE, F. GRESSE, A. LACHENS, C. MOULIN, F. MUCKE absents lors du conseil communautaire).

3 - Présentation de l'ASLGF

J-M. AUDERGON laisse la parole à M-A. BARBE pour introduire l'intervention de Alain Jeune.

M-A. BARBE remercie A. JEUNE de venir présenter l'ASLGF. Cela permettra de sensibiliser les communes et les conseillers à l'importance des forêts sur le territoire.

Ch. HARMEGNIES ajoute que le projet a démarré en 2012 suite à un état des lieux : morcellement des parcelles, manque de structuration des propriétaires forestiers et la mobilisation des bois dans une optique de développement local et d'économie circulaire.

ASLGF du Haut Pays de Dieulefit Conseil Communautaire du 16/11/2017

ASLGF = Association syndicale libre de gestion forestière

Regroupement de propriétaires forestiers qui s'organisent pour gérer ensemble leurs parcelles forestières

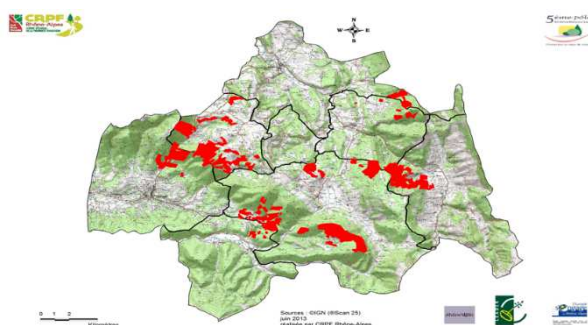
Aslfg du Haut Pays de Dieulefit Conseil communautaire du 16/11/2017

- . 31 membres
- . 776 ha gérés
- . de 2 à + de 100 ha (moyenne 25 ha)
- . sur 7 communes (Bourdeaux, Bouvières, Comps, Crupies, Dieulefit, Montjoux, Vesc)
- . un Plan simple de gestion concerté sur 20 ans
- . un label de gestion durable PEFC

Aslfg du Haut Pays de Dieulefit Conseil communautaire du 16/11/2017

Des essences variées :

Feuillus	Hêtres	295 ha
	Chênes pubescents	292 ha
	Divers	11 ha
Résineux	Pins sylvestres	95 ha
	Pins noirs et épicéas	77 ha
	Divers	6 ha



La création de l'ASLGF (fin 2012)

- quelques propriétaires motivés (plantations Fonds forestier national)
- une démarche active du CRPF sur 3 communes
- un soutien de la Comcom Dieulefit
- des visites de terrain, une réunion en salle
- création d'un groupe de travail



Les fonctions de la forêt

- . la création d'emplois
- . le paysage
- . l'accueil de publics
- . la filtration de l'eau
- . la captation du CO2
-

Pour bien remplir ces fonctions, la forêt doit être gérée

Aslgr du Haut Pays de Dieulefit Conseil communautaire du 16/11/2017

Le mode de gestion :

- . des coupes d'amélioration légères, sélectives, périodiques
- . privilégier les « arbres d'avenir »
- . récolter les arbres morts ou en voie de déperissement
- . favoriser la biodiversité (essences d'arbre, faune, ...)
- . aller vers un peuplement d'âge varié (régénération naturelle)

Aslgr du Haut Pays de Dieulefit Conseil Communautaire du 16/11/2017

Le rôle de l'Association

- 1 la réalisation du plan simple de gestion
- 2 les programmes annuels de marquage
- 3 la programmation et la gestion des coupes d'amélioration
- 4 la réalisation de dessertes et plateformes de stockage

Aslgr du Haut Pays de Dieulefit Conseil communautaire du 16/11/2017

Quelques chiffres :

- 30 ha améliorés chaque année
- 1500 m³ de bois récoltés chaque année

Les retombées économiques :

- les investissements (desserte, ...): 107 000 € en 2017
- la production et la vente de bois : 100 000 € par an

A. JEUNE indique que l'ASLGF est une association de droit privé. Le projet a démarré en 2012, il a bénéficié de l'appui du CRPF qui a envoyé à environ 500 propriétaires forestiers de Montjoux, Vesc et Comps une lettre en proposant cette idée de regroupement.

Ch. PRIOTTO arrive à la séance à 18H30.

A. JEUNE explique qu'un PSG (Plan Simple de Gestion) a été réalisé à la suite du passage d'un expert forestier sur les parcelles, qui a duré 3 mois. Pour chaque parcelle, l'expert diagnostique un plan sur 20 ans, comprenant des programmes annuels de marquage et de coupes d'amélioration ainsi que la réalisation de dessertes et plateforme de stockage. Toutes ces fiches constituent le plan de gestion global. Au préalable, il y a eu des discussions entre l'expert et le propriétaire pour savoir ces objectifs.

Chaque année, l'expert prend le plan de gestion et regarde ce qui est prévu de faire. Il demande au propriétaire s'il est d'accord pour le marquage cette année-là.

Une fois ce travail réalisé, l'expert fait une demande de subvention à la Région. Après l'accord de la Région, l'expert passe au marquage (le 1^{er} a été fait en 2016) et cube tous les arbres de chaque parcelle.

Ensuite, il consulte des exploitants forestiers avec les données. L'exploitant le plus intéressant est retenu. Un contrat est signé entre l'exploitant et chaque propriétaire forestier.

En 2017, on est rentrés dans le vif du sujet avec les 1^{ères} coupes.

Sur le territoire de la CCDB, il y a 50 000 ha de forêts et 3400 propriétaires forestiers.

Ch. HARMEGNIES informe que les coupes de bois sont parties à la scierie DUFOR et une partie à Buis les Baronniees pour du bois d'œuvre de charpente et de construction bois.

Ch. PRIOTTO informe que Ph. BERRARD, Maire de Montjoux l'a saisie car à Montjoux se trouve un poids public. Il ne souhaite plus assumer le coût seul. Elle a demandé à quoi sert ce poids, on lui a répondu qu'il sert aux chargements de bois.

M-A. BARBE explique que cette demande a été discutée en commission. Jusqu'à maintenant, c'était à l'équilibre avec le prix du ticket. Aujourd'hui, la commune a des contraintes annuelles, mises aux normes et autres, il manque 1 500€-2 000€ pour clôturer son budget. Il a donc demandé à 2 communes (Vesc, La Roche Saint Secret) de participer. En commission, on a proposé d'élargir car certaines communes étaient intéressées (Comps, Teyssières), ce qui permet de réduire la participation.

Ch. PRIOTTO explique que si c'est un outil utilisé par l'agriculture et notamment des producteurs forestiers, on doit faire un schéma de mutualisation.

A. TIXIER informe que les agriculteurs à Vesc, vont peser à Montjoux. Si le poids public n'existe plus c'est Charols ou Valréas.

Ch. PRIOTTO dit qu'il faut le mutualiser vu que la compétence agricole est intercommunale.

J-M. AUDERGON dit que si c'est un service intercommunal il faut le traiter à cette échelle.

O. CADIER demande si lorsqu'une commune a des bois dans son domaine privé elle peut adhérer à l'association ?

Ch. HARMEGNIES indique qu'a priori ce n'est pas possible, mais la commune a droit aux mêmes aides que l'ASLGF pour les travaux forestiers.

Après renseignement, une commune a le droit de faire partie d'une ASLGF, si sa parcelle :

* Est de moins de 2 ha et qu'elle est très éloignée de la commune et enclavée.

* Est comprise entre 2 et 10 ha et est à proximité d'un bourg.

Dans le cas présent de la surface forestière incluse dans le périmètre de l'ENS, il paraît inopportun de l'intégrer dans une ASLGF pour plusieurs raisons. D'une part, parce que la forêt relève du régime forestier. Elle fait déjà l'objet d'un document d'aménagement et d'une gestion opérée par l'ONF.

D'autre part, elle ne rentre pas dans les critères énoncés ci-dessus.

En revanche, compte tenu de la présence d'un document de gestion, et comme elle a précisé au conseil, la commune pourra bénéficier des mêmes aides (via Sylv'ACCTES) que l'ASLGF pour assurer le programme de coupes et travaux dans cette forêt.

Ch. PRIOTTO explique que pour la Montagne de St Maurice, la commune a été obligée de s'en remettre à l'ONF et cela fonctionne bien.

J-M. AUDERGON rappelle que J. BOURSALY n'a pas été satisfait de la façon dont les bois ont été traités sur sa commune.

J. BOURSALY informe qu'à Poët Laval, un exploitant est intervenu avec un plan de gestion. Ayant des doutes, il a saisi la DDT, service forêts qui devait mener une enquête. Une personne est venue faire une visite le 21 mars 2017. Un mois après n'ayant pas de retour, il interpelle cette personne. Cette dernière lui dit qu'il n'y a pas de plan de gestion et qu'il dépose une plainte au procureur de la république. Le maire lui fait part qu'il aimerait être associé. J. BOURSALY fait remonter ces difficultés au sous-préfet Mr Roudil.

L'exploitant n'a pas emprunté les chemins de pratique pour le transport du bois mais le chemin menant au Mont Rachas. Il y a pour 50 à 60 000 € de détérioration de chemin. Par conséquent, le Maire a pris un arrêté limitant à 5T. La société menace de fermer les chemins de randonnée. La situation est catastrophique, l'exploitant a fait des coupes à blanc.

J-M. AUDERGON explique que de la gestion concertée au sein de l'ASLGF est un bon contre-exemple qui montre que l'on est capable de se saisir de ces problématiques-là d'une autre façon et qui est beaucoup plus respectueuse de notre environnement.

Ch. PRIOTTO constate que les gens ont perdu la connaissance de comment on gère la forêt. Quand la mairie a mis en place le plan de gestion sur St Maurice, des citoyens ont réagi très négativement en disant que l'on saccagé la forêt. Il a fallu faire de la pédagogie.

J-M. AUDERGON rappelle qu'il est important de se regrouper car la plupart des propriétaires ont des surfaces réduites et ne peuvent pas faire d'investissements en propre. Ils ne peuvent le faire que s'ils se regroupent pour atténuer les charges et avoir une gestion collective.

A. JEUNE rajoute que les petits propriétaires n'intéressent pas les exploitants forestiers.

J-M. AUDERGON rajoute qu'il est important que l'on soit le relais de quelque chose qui marche. Cette association est citée en exemple au niveau Rhône-Alpes par sa dynamique, et par la qualité du travail réalisé.

A. JEUNE met à disposition des flyers de présentation de l'ASLGF.

À 19H00, Guy BOMPARD, Patrick CHALAMET et Lionel VINCENT arrivent à la séance.

4 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

4.1- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché de réalisation et de mise en œuvre d'un programme d'actions sur les forêts privées pour le développement économique de la filière bois sur le territoire.

Délibération n°82/2017 :

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement ", explique que de 2012 à 2015, le Bassin de Montélimar a bénéficié d'une convention d'animation avec le CRPF Rhône Alpes permettant d'instaurer des principes de gestion durable des forêts sur le territoire. Ainsi, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux a travaillé sur des principes de gestion sylvicole adaptés, le regroupement de propriétaires (association de gestion forestière,), l'élaboration de Plan Simple de Gestion, les droits et devoirs des propriétaires, les aspects multifonctionnels des forêts (paysage, biodiversité, loisirs, sylvopastoralisme,...).

Afin de pérenniser les actions engagées et de capitaliser le travail réalisé, la Communauté de Communes souhaite poursuivre une animation forestière territorialisée.

Aussi, Montélimar-Agglomération et la C.C.D.B, partageant les mêmes besoins en termes de gestion durable des massifs forestiers et souhaitant favoriser la synergie entre les territoires, veulent recourir à un même prestataire pour la réalisation et la mise en œuvre d'un programme d'actions sur les forêts privées.

Pour leur permettre d'utiliser un même marché, Montélimar-Agglomération et la C.C.D.B décident donc de créer un groupement de commandes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre Montélimar-Agglomération et la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux suivant les termes de la convention;**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

5 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

5.1- Point sur la commission.

R. PALLUEL informe qu'un groupe de travail va se constituer sur une étude d'un tiers-lieu, espace de co-working.

Les Journées des Métiers d'Art rencontrent un succès. C'est pourquoi, une rencontre a lieu ce soir à la Maison de la Céramique avec les artisans pour l'organisation des JMA les 7 & 8 avril 2018.

À 19H03, Frédéric JOST arrive à la séance.

5.2- PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc – Signature d'une convention relative à la gestion et l'entretien des voiries et espaces verts du parc d'activités.

Ch. PRIOTTO dit qu'il faudrait un règlement équivalent à toutes les zones. Elle constate que la CC va prendre en charge le fonctionnement de l'éclairage public. À Dieulefit, rien n'est pris en charge par la CC.

P. STADLER répond que la CCDB paye 2 factures EDF d'éclairage public pour Graveyron et Boulagne. Ch. PRIOTTO explique que la commune a tout transféré à Energie SDED et ne comprend pas pourquoi la CC paye.

R. PALLUEL informe que cet après-midi, il a fait un point sur Graveyron avec les entrepreneurs, artisans et Anouck VALOIS. On s'aperçoit que les buses sont obstruées. On va recenser les travaux (voirie, ruissellement) et les chiffrer et les prioriser.

Délibération n°83/2017 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", rappelle que les travaux d'aménagement du parc d'activités économiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc sont terminés. Il explique que les travaux ont nécessité de déplacer une voirie communale desservant des habitations et des lots.

Une délibération a donc été prise le 21 septembre 2017 afin de réaliser des opérations d'acquisition et de cession entre la CCDB et la commune de La Bégude de Mazenc pour permettre la signature des compromis de vente.

Il est proposé d'établir une convention avec la commune, afin de préciser quelle collectivité assurera la gestion et l'entretien de la voirie, des espaces verts et des équipements sur la zone.

Robert PALLUEL, donne lecture de la convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE** la convention relative à la gestion et l'entretien des voiries et espaces verts du parc d'activités de Boulagne ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ou tout document utile à cette décision.

6 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

6.1- Point sur la commission.

M. MARTIN informe qu'une réunion a eu lieu le 13 novembre à Poët Laval pour mettre en place la fourniture des repas à Souffle d'Eveil, qui commenceront le 4 décembre pour environ 15 repas, puis 20 en janvier 2018.

Concernant le RAM, Frédérique COURTIER nous a fait part de son départ au 31 décembre 2017. Nous recherchons des personnes de niveau "éducateur jeunes enfant", "conseiller en économie sociale et familiale". Nous avons déjà reçu des candidatures intéressantes.

Concernant les vacances de la Toussaint :

ALSH La Ferme St Pol : Complet, 4 enfants ont été "transférés" à l'ALSH à Bourdeaux.

ALSH Bourdeaux : En moyenne 25 enfants la 1^{ère} semaine et 21 la 2^{ème}.

Les ados : La semaine passerelle sur le thème de la cuisine était complète. L'accueil jeunes également, le service a dû faire un roulement afin que tous les jeunes puissent participer à au moins une activité.

Les mercredis, la Ferme St Pol accueille entre 25 et 30 enfants.

J-M. AUDERGON fait part des bons retours du travail des agents sur le service.

À 19H15, Geneviève MORENAS et Philippe BERRARD arrivent à la séance.

7- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN explique que les personnes ont été contentes du forum seniors proposé lors de la semaine bleue en octobre.

Elle informe que la conférence "Dignité et fin de vie" animée par Éric FIAT, philosophe, le 28 novembre est annulée et reportée.

Concernant l'habitat, le plan d'actions PLH a été discuté mardi en comité des maires avec l'aspect financier sur les 6 prochaines années. Il sera validé en conseil communautaire le 7 décembre.

Ch. PRIOTTO dit que le préfet a pris un arrêté concernant le SCOT le 6 novembre, nous avons 3 mois pour délibérer. Mais quel est le périmètre ?

J-M. AUDERGON répond que le périmètre est celui entériné.

8 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER explique que la commission travaille sur le plan d'actions de la stratégie touristique. Vincent PATISSIER avance bien. Nous avons fait une visite sur un chemin à Bouvières pour une randonnée de type familiale.

Il propose qu'en début d'année 2018, Vincent puisse présenter son travail.

Ch. PRIOTTO informe que le 28 novembre la commission label qualité tourisme vient à Dieulefit. Ce label est remis par l'Etat, mais c'est la Chambre des commerces qui s'occupe de cela. Cette année, il y a 9 "gagnants" dont le domaine des Grands Prés qui va recevoir un prix.

9 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

9.1 Demande de subvention pour des Actions d'Education Artistique et Culturelle.

Délibération n°84/2017 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", explique que le CTEAC 2014 - 2017 est arrivé à terme.

Elle propose que la Communauté de Communes poursuive la démarche et s'engage dans de nouvelles Actions d'EAC dont les objectifs fondamentaux et les publics concernés seront les mêmes que dans les projets précédents.

Elle précise que les contenus et les modalités de mise en œuvre des actions à venir prendront en compte les bilans et constats de la première expérience, notamment l'intérêt de créer des binômes artistes en résidence - structures locales (CAEM, médiathèques, ...) et la nécessité de mieux préparer en amont l'arrivée des artistes.

Elle propose que l'année 2017-2018 s'organise autour de trois axes principaux :

- 1/ des ateliers d'éducation artistique et culturelle auprès des publics cibles,
- 2/ une participation des publics à la définition des envies/besoins auxquels pourraient répondre la résidence à venir,
- 3/ la mise en œuvre des différentes modalités de co-construction du projet à venir.

Plan de financement prévisionnel des actions 2017-2018 :

DÉPENSES		RECETTES	
Actions d'EAC	5 500	DRAC	10 000
Diagnostic / écriture du projet 18-19 par l'artiste	4 000	Département Drôme structure locale	2 000
Matériel	3 000	Département Drôme diagnostic	2 000
Coordination structure locale	2 000	CCDB	1 500
Frais divers	1 000		
TOTAL	15 500	TOTAL	15 500

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- VALIDE la poursuite d'Actions d'Education Artistique et Culturelle ;
- VALIDE le plan de financement ;
- VALIDE, dans ce cadre, une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

10 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

10.1 Point sur la commission.

Ph. BERRARD dit que la commission a travaillé sur les horaires de la déchèterie à Dieulefit. Au 01/01/2018, date de changement de marché (c'était COVED qui gérait), c'est Véolia qui gèrera les bas de quais. Les horaires seront élargis en passant de 20H00 à 27H00 d'ouverture. Elle sera ouverte du lundi au samedi de 9H00 à 12H00 et les mercredis, vendredis, samedis de 14H00 à 17H00.

Ch. PRIOTTO aurait souhaité qu'au moins un jour dans la semaine elle soit ouverte plus tôt et plus tard.

Ph. BERRARD explique qu'un groupe de travail au sein de la commission travaille actuellement sur la réflexion de la fiscalité. Elle se réunit tous les 15 jours.

A. LACHENS informe qu'il est regrettable de ne pas avoir un suivi sous forme de compte rendu de commission. Elle s'excuse car elle ne peut pas être présente à chaque commission et donc n'ayant pas de compte rendu de la commission elle ne peut pas faire de retour au conseil municipal de Dieulefit.

10.2 Signature d'un Contrat pour l'Action et la Performance des collectivités (CAP) pour la période d'agrément 2018-2022.

Ph. BERRARD explique que l'on avait un contrat avec Eco emballages, qui était collectivité par collectivité. On a une très bonne performance de tri. Sur le barème "E" on avait une bonification de 47%.

Eco Emballage a revu son plan d'actions au niveau national, passe au barème "F" et les objectifs ne sont plus les mêmes. Il souhaite passer des contrats avec de plus grand territoire. On a tout intérêt à se grouper avec le SYPP, car on perdrait 45 000 €.

La proposition est de passer un contrat avec le SYPP. Pour répondre à ces objectifs il faut faire des études... ce serait une charge trop importante pour nous. Mutualiser ces outils à l'échelle du SYPP permettra de le faire. En passant ce contrat avec le SYPP, on arrive à maintenir notre subvention d'Eco Emballages de 95 000 €. On a travaillé avec le SYPP pour que les objectifs de performances ne soient pas dilués à l'habitant sur le territoire mais en fonction des performances de chacune des collectivités.

On espère qu'en 2019 à l'échelle du SYPP, on puisse élargir les consignes de tri du plastique.

J. BOURSALY demande quelle est la marge d'actions de la CCDB au niveau du SYPP ? Quelle est la possibilité de discuter avec le SYPP ?

Ph. BERRARD répond que le SYPP reconnaît notre performance, la CC a négocié que les reversements seront en fonction des efforts et performances et non à l'habitant.

J-M. AUDERGON explique que la remarque de Jean Boursaly est pertinente. L'appui à la performance n'a pas été une évidence, mais après discussion en interne, Philippe et Sébastien ont défendu avec succès notre position auprès du SYPP.

S. BERNARD dit que l'on entend parler de pose de panneaux où il y aura un arrêté pour pouvoir sanctionner les personnes qui déposent (OM et encombrants) à côté.

Ch. PRIOTTO dit que le maire peut verbaliser lui-même, la CC ne pourra jamais verbaliser car c'est le maire qui a le pouvoir de police.

Ph. BERRARD répond qu'en juillet on a délibéré pour avaliser un règlement de collecte qui est applicable. Pas besoin d'afficher quoi que ce soit.

Délibération n°85/2017 :

Philippe BERRARD Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" explique que depuis 1992, à travers la responsabilité élargie des producteurs (REP) emballages ménagers, les entreprises participent directement à la réduction de l'impact environnemental des emballages qu'elles mettent sur le marché. En créant des éco-organismes, elles ont choisi de mutualiser leurs contributions financières pour mettre à disposition des collectivités et de leurs habitants des moyens pour collecter, trier et recycler leurs déchets d'emballages ménagers, ainsi que les papiers.

La période d'agrément des éco-organismes 2018-2022 est porteuse d'importants enjeux pour la filière des emballages ménagers :

- Poursuivre et renforcer les démarches d'éco-conception
- Atteindre l'objectif national **de 75 % de taux de recyclage** des emballages ménagers
- **Elargir l'extension des consignes de tri** à l'ensemble du territoire national d'ici 2022

Afin d'atteindre ces objectifs, de rationaliser la gestion de la compétence " tri de la collecte sélective " et de soutenir ses collectivités adhérentes, le Syndicat des Portes de Provence propose de signer et d'assurer le suivi du Contrat pour l'Action et la Performance avec un éco-organisme agréé pour les emballages ménagers et les papiers.

Pour ce faire, le Syndicat des Portes de Provence s'engage à :

- Recruter un technicien collecte sélective en charge du suivi des caractérisations, des rachats matières auprès des repreneurs, du lien avec les centres de tri, de la réalisation des déclarations auprès de l'éco-organisme et de la conduite de projets relatifs au recyclage
- Assurer une gestion financière transparente et simplifiée avec une garantie de recettes a minima égales à celles qu'auraient perçues les structures adhérentes si elles avaient géré ledit contrat en direct
- Garantir une gestion individualisée par collectivité
- Augmenter les performances de tri en partenariat avec les collectivités disposant de la compétence collecte des déchets ménagers
- Mettre en œuvre un véritable partenariat entre le syndicat, les structures adhérentes et l'éco-organisme

Vu les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 novembre 2016 portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers, tel que modifié par arrêté en date du 13 avril 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE le Syndicat des Portes de Provence à signer le Contrat pour l'Action et la Performance des collectivités pour la durée 2018-2022 avec un éco-organisme agréé de la filière des déchets d'emballages ménagers et des papiers ;**
- **AUTORISE le Syndicat des Portes de Provence à signer tout document en lien avec le Contrat pour l'Action et la Performance des collectivités ;**
- **AUTORISE le Syndicat des Portes de Provence à signer les contrats de reprise des matériaux ainsi que tout document afférent ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

11.1 Création d'un poste d'animation du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) du Pays de Dieulefit-Bourdeaux.

Délibération n°86/2017 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances et Personnel" rappelle que depuis janvier 2014, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est gestionnaire du Relais d'Assistantes Maternelles. Depuis octobre 2015, l'animatrice du RAM, Mme Frédérique COURTIER était mise à disposition par le Département. En octobre 2017, elle nous a fait savoir son souhait de mettre fin à cette mise à disposition à partir du 1^{er} janvier 2018.

Henri BOFFARD propose en application de l'article 3-3-4°, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'agent contractuel à temps non complet de 17 heures hebdomadaires, d'une durée de 3 ans, rémunéré sur la base d'un Indice Brut compris entre 350 et 500 à compter du 11 décembre 2017.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la création d'un poste d'animation du RAM du Pays de Dieulefit Bourdeaux ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.2 Location des véhicules de la Communauté de Communes.

Ch. PRIOTTO demande si on pourrait avoir la liste des associations qui utilisent les véhicules.

Délibération n°87/2017 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que les véhicules de la Communauté de Communes peuvent être mis à disposition pour les associations ou communes du territoire qui en font la demande. Mais uniquement, lorsque les services de la Communauté de Communes utilisant ses véhicules n'en ont pas usage.

Il propose de fixer deux règlements de location :

- Une mise à disposition gratuite pour les structures à vocation intercommunales (CAEM, Office du Tourisme, Maison de la Céramique...) pour tout déplacement inférieur à 100 kms. Dans ce cas, le plein de carburant devra être réalisé au retour du véhicule par les structures. Pour les déplacements supérieurs à 100 kms, la location sera fixée au même prix que pour les autres associations et communes afin de participer aux frais d'usure des véhicules.
- Une mise à disposition payante pour les associations et communes du territoire, au montant de 0.60 €/ km, carburant compris.

Dans tous les cas, en cas de détérioration des véhicules, la Communauté de Communes pourra facturer aux structures ayant signées un contrat de location, les frais de franchises fixées annuellement dans les contrats d'assurance des véhicules.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE** les propositions des deux règlements de location ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de location et toutes pièces utiles à cette décision.

12 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"

P. CHALAMET fait un point sur les 2 chantiers en cours.

Concernant l'extension de la crèche Souffle d'Eveil à la Bégude de Mazenc, la réception des travaux a été repoussée au 30 novembre. Hier avait lieu une inspection de la MPI.

Concernant la Maison de la Céramique, la partie sud est en phase terminale. A partir du 4 décembre se sera la partie Nord. La fin du chantier est prévue fin février 2018. Sur l'aspect financier, on rentre dans l'enveloppe budgétaire initiale.

13 - Décisions du Président

Décision 22-2017 :

Le Président, **DÉCIDE** en plus des prestations définies dans le cadre de l'acte d'engagement signé avec la société Bleu Social par décision n°19/2017 de rembourser les notes de frais (déplacements, frais de repas, frais de nuitées) liées à la mission d'étude pour une expertise et un accompagnement à la mise en œuvre du projet intergénérationnel « Les Lavandes » à Bourdeaux.

DÉCIDE de signer un avenant au contrat avec la société Bleu Social.

Décision 23-2017 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de rechercher un prestataire pour la conception et la pose de panneaux d'information pour la gestion du multiusages des espaces naturels et agricoles

Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), trois (3) offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées selon les critères indiqués dans le règlement de consultation : Références et expériences (50%, 5 points), Proposition financière (50%, 5 points).

Structure	PRIX HT €	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	TOTAL	CLASSEMENT
ONF	35 257,03	3,81	5	8,81	3
3D INCRUST	26 870,00	5	4,5	9,50	2
PIC BOIS	27 793,50	4,83	5	9,83	1

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, **DÉCIDE** de signer un contrat avec PIC BOIS pour un montant de 27 793,50 €HT.

Décision 24-2017 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire cette une mission de maintenance annuelle d'un système informatisée d'accès par badge à la déchèterie de Dieulefit.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat avec TRADIM pour un montant annuel de 1000 € HT, soit 1200 € TTC.

Décision 25-2017 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de service de télésurveillance d'un système d'alarme et de vidéosurveillance, pour la déchèterie de Dieulefit.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat avec SAS 26 pour un montant annuel de 420 € HT, soit 504 € TTC.

14 - Délibération du Bureau :

Délibération 02-2017 :

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de commission du 16 mars 2017 et relatif aux dossiers suivants :

- Carrera (Boulangerie - La Bégude de Mazenc)

La demande porte sur des investissements matériels

Le montant des investissements est de : 25 040 €

L'aide demandée à la CCDB (15%) est de : 3 750 €

Le FISAC est également sollicité : 3 750 €

- Avis de la commission : AVIS FAVORABLE pour un montant maximum de subvention de 3 750 €.

- Atelier du Bâtiment (construction ossature bois - Dieulefit)

La demande porte sur le second œuvre et des investissements matériels

Le montant des investissements retenus dans le dossier LEADER est de : 126 737,92 €

L'aide demandée à la CCDB (15%) est de : 3 750 €

Le FISAC est également sollicité : 3 750 €

- Avis de la commission : AVIS FAVORABLE pour un montant maximum de subvention de 3 750 €.

- Roig et Thibaud (Table d'hôtes, tapas - Bourdeaux)

La demande porte sur des aménagements intérieurs et extérieurs, ainsi que sur des investissements matériels

Le montant des investissements est de : 64 165 €

L'aide demandée à la CCDB (20%) est de : 5 000 €

Le FISAC est également sollicité : 5 000 €

- Avis de la commission : AVIS FAVORABLE pour un montant maximum de subvention de 5000 €.

L'aide de la CCDB peut être portée à 20%. Si le FISAC ne valide pas cette aide comme un dossier accessibilité, l'aide de la CCDB repassera comme celle du FISAC à 15%, soit 3 750 €.

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.
- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

15 - Questions diverses

J-M. AUDERGON informe que le conseil communautaire du 14 décembre sera avancé au 7 décembre.

Le Conseil est clos à 20h00

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	BOURSALY Jean	
	BRES Françoise	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIÉ Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	